Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20261113-CAA26027PP-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2026

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

DÉCISION
n° 2026-210

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Commande Publique – Décision d'attribution du marché CAA26027 – Fourniture de carburant à la pompe, recharge électrique et produits associés par cartes accréditives
Lot n°1 : Secteur Plaine
Lot n°2 : Secteur Beaufortain

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°82 du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2026 donnant délégation à M. Le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA26027 « Fourniture de carburant à la pompe, recharge électrique et produits associés par cartes accréditives » et tout acte afférent à ce dossier, avec l'entreprise la mieux disante retenue par la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la fourniture de carburant à la pompe, recharge électrique et produits associés par cartes accréditives pour les secteurs Plaine et Beaufortain,

Vu la consultation engagée pour cette affaire et les offres présentées,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 02 novembre 2026,

Décide

Article 1 : Le marché « CAA26027 – Fourniture de carburant à la pompe, recharge électrique et produits associés par cartes accréditives » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : Secteur Plaine

DKV EURO SERVICE France – 1 place des Papeteries – 92000 NANTERRE pour un montant estimatif annuel de 358 604,30 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Lot n°2 : Secteur Beaufortain

GREENWAY – 5 rue Pleyel – 93200 SAINT-DENIS pour un montant estimatif annuel de 34 452,57 € HT (montant extrait du BPU-DQE).

Article 2 : Le marché est un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 27 novembre 2026, renouvelable 3 fois 1 an, soit une durée totale de 4 ans, avec un montant maximum annuel de 600 000,00 € HT tous lots confondus.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 13 novembre 2026

Le Président,
Frédéric BURNIER FRAMBORET

